



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
4 avril 2025	
Date d'affichage	
4 avril 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

Objet : FIXATION DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2025

Conformément au code général des impôts, la délibération fixant les taux de la fiscalité locale doit faire l'objet d'un vote distinct du budget.

Depuis 2020, le taux de TH était fixé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire, suite à ces informations, **propose de maintenir** les deux taux d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe habitation : 20,02 % soit un Produit Attendu de 67 568 €
- Taxe Foncier Bâti : 40,75 % soit un Produit Attendu de 707 013 €
- Taxe Foncier non Bâti :53,75 % soit un Produit Attendu de 84 925 €

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de maintenir les taux 2025.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'état n° 1259 COM. faisant ressortir, pour chacune des taxes locales, le taux qui lui sera appliqué pour 2025 et le Produit Attendu correspondant.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

